



Mandat du comité REALTORS Care®

Président :

Membres :

Agents de liaison :

Objectifs du comité

Servir de ressource au conseil d'administration de l'ACI pour les initiatives visant à promouvoir les réalisations philanthropiques des membres partout au pays et à favoriser l'altruisme au sein de la communauté immobilière.

Responsabilités

- Étudier et recommander tout changement aux politiques du programme REALTORS Care® de l'ACI.
- Participer au besoin à l'élaboration de la documentation et au choix des moyens de communication pour promouvoir la marque REALTORS® Care.
- Donner son avis et ses recommandations quant aux stratégies de l'ACI portant sur les programmes REALTORS Care®.
- Promouvoir et encourager les activités caritatives au sein des membres de l'ACI et des chambres et associations, conformément aux stratégies de l'ACI pour REALTORS Care®.
- Lancer à sa discrétion une campagne d'intervention en cas de catastrophe. Les membres du comité devront être en mesure de participer à peu de préavis à une réunion visant à décider du lancement d'une telle campagne.

Reddition de comptes

Le comité REALTORS Care® relève du conseil d'administration.

Composition du comité

Maximum de neuf membres, soit :

- un administrateur de l'ACI;
- un maximum de six courtiers ou agents immobiliers membres ou représentants des employés;
- un maximum de deux autres personnes qui ont siégé au conseil d'un organisme sans but lucratif ou qui ont l'expérience des œuvres de bienfaisance.



Critères d'adhésion

1. S'intéresser aux œuvres de bienfaisance et à la philanthropie.
2. Apporter une perspective stratégique à la promotion de la marque REALTORS Care®.
3. Avoir à cœur d'encourager et de promouvoir les bonnes œuvres et la générosité des membres de l'ACI.
4. Être disponible pour le temps prévu.

Vote

Les questions soulevées aux réunions de ce comité sont décidées à la majorité des voix. Le président du comité n'a pas droit de vote, sauf en cas d'égalité des voix. Aucun membre du comité n'est autorisé à voter par procuration.

Quorum

Le quorum est constitué par plus de 50 % des membres votants du comité.

Ressources

Les ressources et les services de soutien seront fournis par le bureau du chef de la direction, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.